

Autour du 1^{er} mai, Peuple et Culture, le cinéma Véo présentent

du 1^{er} au 12 mai

Tulle et campagne



JUSTE JUSTICE ?

DOUZE HOMMES EN COLÈRE - LE PROCÈS CONTRE MANDELA ET LES AUTRES - MÉMOIRES D'UN CONDAMNÉ - TOUTES NOS ENVIES - LA TÊTE HAUTE - APRÈS L'OMBRE - L'AFFAIRE DOMINICI - LA TRAGÉDIE DE LURS - L'AFFAIRE DREYFUS - LE PULL OVER ROUGE - NI JUGE, NI SOUMISE - BAMAKO - JEAN-JACQUES DE FÉLICE, LA PASSION DE LA JUSTICE - LA PEINE DE MORT - SUR LES TOITS - LE KHMER ROUGE ET LE NON VIOLENT - À L'AIR LIBRE

JUSTE JUSTICE ?

Le cinéma, dès sa naissance, s'est emparé du thème de la justice à travers des films documentaires comme des films de fiction. Du procès d'Alfred Dreyfus, réalisé en 1899 par Georges Méliès, fervent Dreyfusard, au film *Une intime conviction* d'Antoine Raimbault récemment sorti sur nos écrans.

Mais, la justice est-elle juste ? Telle est la question qui a guidé la programmation de ces rencontres cinéma et société 2019.

Deux grands axes ont structuré nos choix. Le premier interroge le fonctionnement de notre système judiciaire : est-il réellement indépendant ? Quelle que soit son origine sociale, chacun a-t-il les mêmes moyens pour se défendre, comme le voudrait un fonctionnement vraiment démocratique de nos institutions ? La justice ne s'exerce-t-elle pas comme une justice de classe, plus punitive pour les plus fragiles ? A ces questions fondamentales s'ajoute celle du fonctionnement judiciaire proprement dit avec les erreurs qui découlent souvent, faut-il le rappeler, des constats précédents.

Nous avons également tenu à évoquer le combat contre la peine de mort, sachant que son abolition peut sans cesse être remise en cause en France, et que ce combat se poursuit dans de nombreux pays.

Malgré tout, la lutte pour une Justice juste continue à se frayer un chemin. Elle se poursuit aujourd'hui partout dans le monde et les grands procès qui mettent en scène le droit international font entendre le désir de justice de sociétés entières. Le cinéma commence à témoigner de la lutte des peuples contre le FMI et permet de comprendre le fonctionnement du Tribunal Pénal International.

Le second axe de la programmation s'intéresse au système carcéral car la prison demeure souvent la seule réponse apportée aux dysfonctionnements individuels. Ne faut-il pas s'en inquiéter ?

On sait depuis longtemps, à travers les grandes révoltes du siècle précédent soutenues par des intellectuels comme Michel Foucault, que les conditions carcérales restent humainement indignes. Pourtant, des expériences montrent que des alternatives sont possibles.

C'est de tout cela dont il sera question autour de rencontres avec des réalisateurs et des professionnels de la Justice. Comme le dit Christiane Taubira : « S'il y a une mission régaliennne sur laquelle on ne peut pas se permettre une indigence de pensée et de conception, c'est bien la justice. La justice est l'épine dorsale de la démocratie. C'est une mission qui doit rassurer, apaiser l'ensemble de la société ».

Est-ce la réalité aujourd'hui ? L'indépendance de la justice n'est-elle pas menacée ? En effet, depuis les années 1990, de nombreux textes visent des populations cibles au nom du risque zéro, renforcent le pouvoir arbitraire de la police et affaiblissent le droit de la défense.

Au plaisir de vous retrouver lors de ces Rencontres cinéma et société.

Michelle Cotinaud, Françoise Dahmane et Sylvie Dreyfus-Alphandéry,
programmatrices des Rencontres Cinéma et Société 2019.

« Tant qu'on n'a pas arraché à une démocratie toute liberté de parole et de discussion, tant que la pensée, à travers les obstacles, peut se faire jour, une garantie subsiste.

Quelles que soient les tares de la République bourgeoise, quel que soit le virus communiqué par les privilèges de classe à toutes les institutions, c'est quelque chose pour un peuple (...) de pouvoir penser tout haut. »

**Jean Jaurès,
16 février 1911**

DU 1^{ER} AU 5 MAI - CINÉMA VÉO - TULLE

Mercredi 1er mai, 18h15

Mémoires d'un condamné

Sylvestre Meinzer, documentaire,
France, 2017, 85 min

Séance d'ouverture

En présence de la réalisatrice Sylvestre Meinzer

Sur une affaire qui a été comme « une affaire Dreyfus ouvrière », la réalisatrice Sylvestre Meinzer nous offre un beau film, poétique et émouvant, qui suscite de multiples échos dans un contexte actuel de criminalisation des mouvements sociaux et de régression des libertés syndicales.

Jules Durand, docker-charbonnier et syndicaliste du Havre, également membre de la LDH, a été condamné à mort en novembre 1910 pour un crime qu'il n'avait pas commis, le meurtre au cours d'une rixe d'un ouvrier non gréviste. Les jurés ont été abusés par une machination patronale qui a trouvé des relais au sein de l'institution judiciaire. Mais, dans ces deux affaires, l'institution judiciaire et les plus hautes autorités de la République n'ont pas réagi de la même façon. Pour reprendre les mots de Jaurès, il a été plus difficile encore de se dresser contre « la raison d'État capitaliste » lors de l'affaire Durand, que contre « la raison d'État militariste » lors de l'affaire Dreyfus. Malgré la mobilisation de nombreux syndicats à travers le monde, la Raison d'État tarda à reconnaître l'erreur judiciaire. Et deux mois après son procès, alors que la Cour de cassation n'avait donné aucune réponse à son nouveau pourvoi, Jules Durand a sombré irrémédiablement dans la folie.

Le film de Sylvestre Meinzer n'est pas une reconstitution historique. Dans Le Havre d'aujourd'hui, elle rencontre des hommes et des femmes qui, un siècle plus tôt, auraient pu côtoyer l'affaire Durand : syndicalistes, dockers, juge, avocats, psychiatre, voisins, famille... Chacun interroge sa propre mémoire, les luttes ouvrières et ce moment où la justice s'est comportée en justice de classe et dont Jules Durand est le symbole.



Mercredi 1er mai, 20h45

Toutes nos envies

Philippe Lioret, fiction

France, 2011, 120 min

En présence de Catherine Bonnan-Garçon, ancienne magistrate et présidente de chambre de la Cour d'appel de Versailles, spécialiste du surendettement

Claire, jeune juge au tribunal de Lyon, rencontre Stéphane, juge chevronné et désenchanté, qu'elle entraîne dans son combat contre le surendettement. Quelque chose naît entre eux, où se mêlent la révolte et les sentiments, et surtout l'urgence de les vivre.

Après *Welcome*, Philippe Lioret poursuit dans le registre du cinéma de résistance avec succès et retrouve Vincent Lindon pour un scénario s'inspirant du livre autobiographique *D'autres vies que la mienne* d'Emmanuel Carrère. Lioret fait ainsi écho à l'un des thèmes du roman, le surendettement et ses corollaires : l'hypocrisie des organismes de crédit et la complicité de la justice, vues par deux juges révoltés contre le système, qui deviennent ici amis dans un combat doublé par des enjeux de maladie et de mort imminente. Ce thème central aboutit à une formidable histoire d'amitié entre la jeune juge jouée par Marie Gillain et un vétérán joué par Vincent Lindon. Ce film s'offre comme un thriller judiciaire, une œuvre haletante et poignante d'où le spectateur sort à la fois meilleur et regonflé.

Jeudi 2 mai, 18h00

La Tête haute

Emmanuelle Bercot, fiction

France, 2014, 120 min

En présence d'Isabelle Orvain, juge des enfants et présidente de Cour d'assises pendant trente ans.

Malony a six ans, l'école vient de faire un signalement. Convoquée, la mère, excédée, quitte le bureau du juge, laissant Malony aux mains des services sociaux et de la protection de l'enfance. Quelques années plus tard, après plusieurs placements en famille d'accueil, l'adolescent vit de nouveau avec sa mère. Cette fois-ci, c'est lui qui est convoqué, devant la même juge pour ses multiples dérapages.



« Le code pénal est ce qui empêche les pauvres de voler les riches et le code civil ce qui permet aux riches de voler les pauvres. »

***D'autres vies que la mienne,*
Emmanuel Carrère**





**« Une longue
peine, comment ça
se raconte ?
C'est étrange ce
mot qui signifie
punition et chagrin
en même temps. »**

**Didier Ruiz,
metteur en scène**



La Tête haute est un film sur l'adolescence qui a le mérite de s'intéresser au lien qui peut parfois se nouer entre un adolescent, son éducateur et sa juge. La question sous-jacente au film est celle du traitement à réserver à la violence parfois grave chez un sujet adolescent. Avec les accents du documentaire pour la véracité du ton et la force de la fiction pour la puissance du jeu de ses personnages, la mise en scène d'Emmanuelle Bercot, par son authenticité, est pour beaucoup dans la réussite du film. Et la justesse et la force du scénario n'ont d'égales que celle de l'interprétation : Catherine Deneuve, Benoît Magimel et Sara Forestier sont admirables, mais c'est la performance du novice Rod Paradot (Malony à l'écran) qui crève l'écran.

Jeudi 2 mai - 20h30

Après l'ombre

Stéphane Mercurio, documentaire
France, 2017, 93 min

En présence de Yolande Josèphe, réalisatrice

Après l'ombre est le troisième documentaire de Stéphane Mercurio sur le monde carcéral. Nous lui devons déjà *À côté* et *À l'ombre de la République*. Ce film nous plonge au cœur d'une aventure humaine sans pareille : la création d'une pièce de théâtre avec quatre anciens « longues peines » et la compagnie de l'un d'eux, qui évoquent leurs souvenirs de cette période d'incarcération, sous la direction pleine d'empathie du metteur en scène Didier Ruiz. La réalisatrice les accompagne depuis les premiers entretiens avec Didier Ruiz jusqu'au début de la première à la Maison des Métallos, que nous suivons des coulisses.

Réquisitoire implacable et bouleversant contre notre système carcéral, ce documentaire est aussi une ode magnifique au théâtre. Tourné à la Maison des Métallos et dans d'autres endroits où la « troupe » est en résidence, il alterne moments de répétition proprement dits, discussions dans le groupe que l'on voit exister de plus en plus fortement, et moments d'apprentissage et de pause, parfois magiques, comme ce séjour près d'un lac, où l'espace, les arbres, le vent, semblent faire écho à leur liberté retrouvée.

Dès les premières minutes du film, nous sommes saisis d'une profonde émotion, où gronde la colère. Petit à petit, les « longues peines » disent « l'impensable », « l'indicible », « l'inimaginable »

selon les mots de Didier Ruiz. La prison détraque tout et s'inscrit dans les corps. En écho, le douloureux sentiment d'impuissance d'Annette, compagne de Louis, son expérience frustrante des parloirs, ses efforts pour protéger leur fils. Aucun tabou dans ce que racontent ces hommes, qui se mettent à nu avec une dignité remarquable. « Est-ce que tout cela (ce qu'ils ont vécu en prison) est nécessaire ? » s'interroge le metteur en scène. Sa réponse : « Bien sûr que non. C'est vraiment du salut public, de vous entendre. Je n'ai jamais rien fait d'aussi politique... Ça sert à ça, le théâtre » leur confie Didier Ruiz, « vous m'ouvrez des espaces de pensée. »

Ce film remarquable qui s'attarde souvent avec douceur sur les visages, les regards, ouvre, lui aussi, des espaces de pensée... Un film à voir absolument.

Vendredi 3 mai, 18h00

L'Affaire Dominici

Claude Bernard-Aubert, fiction

France, 1973, 105 min

L'affaire Dominici est une affaire criminelle survenue en France. Dans la nuit du 4 au 5 août 1952, trois touristes anglais sont assassinés près de leur voiture à proximité de la Grand'Terre, la ferme de la famille Dominici, située sur la commune de Lurs dans les Alpes-de-Haute-Provence. Ce film reconstitue l'affaire judiciaire et le déroulement de l'instruction : Jean Gabin y joue le rôle de Gaston Dominici, patriarche accusé par la justice et une partie de sa famille du massacre des trois personnes. Le tout jeune Gérard Depardieu joue le rôle d'un des fils de la famille, un peu benêt.

Le cinéaste Claude Bernard-Aubert se concentre tout d'abord sur la description d'une France profonde encore marquée par le patriarcat et la loi du silence. Puis dans une deuxième partie centrée sur le procès du vieux Dominici, l'auteur se focalise sur la médiocrité des méthodes d'investigation policière, les abus de pouvoir des forces de l'ordre. En effet, très vite, le commissaire Edmond Sébeille soupçonne la famille Dominici et après un an et demi d'enquête, ce dernier, sans aucune preuve, arrête Gaston Dominici.

Ce film décrit la France des années 50 autour d'une affaire judiciaire qui n'est toujours pas résolue.





Vendredi 3 mai, 20h30

L’Affaire Dreyfus

Georges Méliès, fiction

France, 1899, 8 min

Carte blanche au Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC)
En présence de Béatrice de Pastre, directrice des collections

L’Affaire Dreyfus est un des premiers films politiques et militants, sur le sujet. Il est sorti en 1899, soit seulement cinq ans après les débuts de cette affaire.

Alfred Dreyfus, est accusé à tort par l’armée de trahison avec l’Allemagne. Méliès est convaincu de l’innocence du capitaine Dreyfus, et il reconstitue avec réalisme plusieurs épisodes de « l’Affaire », joués par des comédiens : *La Case de Dreyfus à l’île du Diable*, *Dreyfus mis aux fers*, *Rencontre du prisonnier et de sa femme*, *Suicide du colonel Henry*, *Attentat contre l’avocat de Dreyfus*, *Laborit* (joué par Méliès en personne).

L’Affaire Dreyfus a connu un grand succès, non seulement en France mais aussi à l’étranger où Méliès a réussi à le faire distribuer. À Paris, le film a toutefois été interdit car il suscitait des bagarres à chaque projection.

La Tragédie de Lurs ou l’affaire Dominici

Orson Welles, fiction

Royaume-Uni, 1953, 27 min

En 1953, Orson Welles prépare une série de 7 documentaires intitulée *Autour du monde avec Orson Welles*. Il voit l’occasion de réaliser un film sur la vie des paysans pauvres des Basses Alpes. Orson Welles dira, à propos de son travail de réalisateur : « À la télévision, le plus important est ce que l’on dit, pas ce que l’on montre. » Il engage Jacques Chaput, célèbre journaliste qui a couvert, pour France Soir, l’instruction du crime de Lurs. C’est un des premiers films documentaires largement tourné en son direct, grâce à la caméra légère d’Alain Paul, cameraman qui a tourné de nombreux films d’aventure.

C’est le seul film dans lequel s’expriment les protagonistes de cette affaire qui a défrayé la chronique et dont Jean Giono, qui habite près de Lurs, déclarera : « Je ne dis pas que Gaston Dominici n’est pas coupable, je dis qu’on ne m’a pas prouvé qu’il l’était ».

**« Si on l’a condamné
contre toute loi, si
on l’a condamné à
faux, quelle dérision
de le compter
encore parmi les
privilegiés !
Non : il n’est plus
de cette armée
qui, par une erreur
criminelle, l’a
dégradé.
Il n’est plus de ces
classes dirigeantes
qui par poltronnerie
d’ambition hésitent
à rétablir pour lui la
légalité et la vérité.
Il est seulement
un exemplaire
de l’humaine
souffrance en ce
qu’elle a de plus
poignant.
Il est le témoin
vivant du mensonge
militaire, de la
lâcheté politique,
des crimes de
l’autorité. »**

Jean Jaurès,

***Les preuves*, 1898**



Ce film ne sera jamais diffusé, on ne sait pourquoi. Peut-être à cause de pressions en haut lieu... En 1978, une copie du film est déposée au service des archives du film puis restaurée.

Samedi 4 mai, 13h30

Le Pull over rouge

Michel Drach, fiction

France, 1979, 120 min

En présence d'Isabelle Orvain, juge des enfants et présidente de Cour d'assises pendant trente ans.

Inspiré du livre-enquête de Gilles Perrault, le film s'attache à prouver l'innocence de Christian Renucci condamné à mort, en reconstituant l'enquête et le procès qui ont suivi l'enlèvement et le meurtre de la petite Élixa.

Après avoir avoué sous la pression des enquêteurs, Christian Renucci a toujours nié être l'auteur de ce meurtre, bien qu'il se trouva à proximité ce jour-là. Soulignant les lacunes du dossier, le film relève toutes les irrégularités de la procédure et la pression de l'opinion qui réclamait la tête du suspect... Guillotiné le 28 juin 1976, il a lancé sa dernière volonté à l'adresse de ses avocats « Réhabilitez-moi ! »

Michel Drach, réalisateur d'*Élise ou la vraie vie*, projeté à Tulle lors de la 7^{ème} édition des rencontres Cinéma et société, s'est trouvé bien seul pour défendre la mémoire de Christian Renucci. Le film est autorisé par la commission de contrôle, malgré la demande de la famille de la victime, qui obtient la coupe de quatre brefs passages.

Samedi 4 mai, 16h30

(hall du cinéma) Lecture publique autour du roman

Les Hommes dans la prison, de Victor Serge avec Yolande Josèphe, réalisatrice, membre d'Autour du 1er Mai

Accusé à tort, en tant que directeur du journal *Anarchie*, d'être un des cerveaux de la « Bande à Bonnot », Victor Serge est condamné à cinq ans de prison (de 1912 à 1917), et incarcéré à la prison de la Santé, puis à la maison de force de Melun.

**« Christian Renucci :
je n'aurais garde
d'insister, il y a trop
d'interrogations
qui se lèvent à son
sujet, et ces seules
interrogations
suffisent, pour toute
conscience éprise de
justice, à condamner
la peine de mort »
Robert Badinter,
lors des débats à
l'Assemblée Natio-
nale sur la question
de l'abolition de la
peine de mort
(17 septembre 1981)**





« Tous les hommes qui ont connu la prison savent qu'elle peut étendre son accablante emprise bien au-delà de ses murailles matérielles. Il est une minute où ceux dont elle doit broyer la vie sentent avec une terrible précision disparaître tout présent, toute réalité, toute activité – tout ce qui est leur vie réelle – tandis que s'ouvre un nouveau chemin où l'on entre en trébuchant d'anxiété. »

Victor Serge

« La prison me chargea d'une si lourde expérience, et si intolérable à porter, que longtemps après, quand je me remis à écrire, mon premier livre - un roman - fut un effort pour me libérer de ce cauchemar intérieur, et aussi l'accomplissement d'un devoir envers ceux qui ne s'en libéreront jamais » écrit-il plus tard dans ses *Mémoires*. Ce roman, *Les Hommes dans la prison*, nous plonge au plus profond de l'enfer qu'est le milieu carcéral. Un témoignage rare.

Samedi 4 mai, 18h00

Ni juge ni soumise

Yves Hinant et Jean Libon, documentaire
France, Belgique, 2017, 99 min

Magritte et César du meilleur documentaire en 2019.

Ni Juge ni soumise est le premier long-métrage de l'émission culte de la télévision belge *StripTease*. Les réalisateurs ont suivi à Bruxelles le travail au quotidien de la juge Anne Gruwez au cours d'enquêtes criminelles, d'auditions, de visites de scènes de crime. Cette dernière, lors d'un entretien télévisé, déclare : « Je ne peux pas désespérer du genre humain, nous portons tous en nous des pulsions qui sont exacerbées dans certaines situations. La pulsion ayant été exacerbée, généralement, vous revenez à l'être humain normalement quelconque, et c'est cet être humain pour lequel j'ai énormément d'affection. »

Trois ans de travail auront été nécessaires aux réalisateurs pour saisir le travail quotidien d'Anne Gruwez dans toute sa complexité. À sa sortie, le film a fait polémique, car il pose la question de la place fragilisée des personnes interrogées par la juge. Le débat est ouvert...

Samedi 4 mai, 20h00

Douze hommes en colère

Sidney Lumet, fiction
États-Unis, 1957, 95 min

En présence d'Isabelle Orvain, juge des enfants et présidente de Cour d'assises pendant trente ans.



Dans les années cinquante, en Amérique, un jury de douze personnes doit statuer sur le sort d'un jeune homme accusé d'avoir tué son père. La peine doit être prononcée à l'unanimité : s'il est jugé coupable, c'est la chaise électrique qui l'attend. Onze jurés votent coupable, mais la décision doit être prise à l'unanimité. Le juré numéro 8 qui a voté non-coupable, sommé de se justifier, explique qu'il a un doute et que la vie d'un homme mérite quelques heures de discussion. Il s'emploie alors à convaincre chacun des jurés, un par un.

L'enjeu du film n'est pas de savoir si le prévenu est coupable ou innocent mais de savoir si sa culpabilité ne fait aucun doute. La vie d'un homme se joue à un doute près. Une subtile nuance qui fait tout l'intérêt et la force du film puisque ce n'est pas un individu qui est jugé au travers de ce film mais bien la société américaine en entier.

Dimanche 5 mai, 18h15

Bamako

Abderrahmane Sissako, fiction

France, Mali, États-Unis, 2006, 118 min

En présence de Guillaume Bertrand, coordinateur, Maison des Droits de l'homme, Limoges

Melé est chanteuse dans un bar, son mari Chaka est sans travail, leur couple se déchire... Dans la cour de la maison qu'ils partagent avec d'autres familles, un tribunal a été installé. Des représentants de la société civile africaine ont engagé une procédure judiciaire contre la Banque mondiale et le FMI qu'ils jugent responsables du drame qui secoue l'Afrique. Entre plaidoiries et témoignages, la vie continue dans la cour. Chaka semble indifférent à cette volonté inédite de l'Afrique de réclamer ses droits...

Voilà un film calmement en colère qui démontre le pillage continu d'un continent dévasté, dénonce la complicité des élites locales, illustre le désespoir des populations, met en scène des destins individuels qui affirment la dimension humaine de cette parabole dérangeante.

Happening politique, fiction, documentaire : *Bamako* tient de tout cela. Entre colère et utopie, il permet de faire entendre l'Afrique et son désir de justice avec ses propres mots.



« Alors que la
peine de mort leur
pendait au nez, les
accusés ont choisi
de faire le procès de
l'Apartheid.
Avant le procès, ils
étaient contraints
à vivre dans la
clandestinité, et
voilà que, depuis
leur fauteuil
d'accusé, ils avaient
enfin un public. »

Nicolas Champeaux,
réalisateur



La construction ingénieuse mêle des scènes de tribunal tournées à la façon d'un documentaire avec de vrais juristes, et des moments de vie extérieurs. Il existe des films qui, sans rien perdre de leur puissance narrative, ont une valeur éminemment didactique. *Bamako* s'inscrit dans cette lignée.

Dimanche 5 mai, 21h

Le procès contre Mandela et les autres

Nicolas Champeaux et Gilles Porte, documentaire
France, 2018, 106 min

En présence de Françoise Dahmane, directrice retraitée d'une salle de cinéma art et essai, et membre du groupe de soutien aux films de la Ligue des Droits de l'Homme

Alors qu'il était envoyé spécial permanent de RFI à Johannesburg, Nicolas Champeaux, réalisateur avec Gilles Porte de ce remarquable documentaire, avait rencontré quelques-uns des coaccusés de Nelson Mandela, condamnés comme lui à la perpétuité durant le procès de Rivonia en 1963-1964. Leur force de caractère l'avait impressionné. En apprenant que les 256 heures d'archives sonores du procès ont été numérisées, l'idée de ce film émerge dans son esprit. Outre une mise en scène de moments déterminants du procès, il donne la parole à ces « survivants » : Ahmed Kathrada, Andrew Mlangeni, Denis Goldberg. Ceux qui, dans l'ombre de Mandela, ont fait de lui ce qu'il est devenu, ainsi qu'à deux de leurs avocats toujours en vie, George Bizos et Joël Joffe. Au fil de leurs recherches historiques, les deux réalisateurs font également la connaissance de Winnie Mandela, ainsi que de Barbara Hogan, ex-compagne d'Ahmed Kathrada et députée sud-africaine.

À tous, ils font écouter des extraits des archives sonores (il n'en existe pas de filmées), les laissant ainsi commenter ces enregistrements qu'ils n'avaient encore jamais entendus, et évoquer leurs souvenirs. Pour illustrer ces écoutes, les réalisateurs ont eu recours à de superbes images d'animation en noir et blanc, réalisées par l'artiste Oerd.

LES FILMS	
JOUR	HEURE
mercredi 1er mai	18h15
	20h45
jeudi 2 mai	18h
	20h30
vendredi 3 mai	18h
	20h30
samedi 4 mai	13h30
	16h30
dimanche 5 mai	18h
	20h
dimanche 5 mai	18h15
	21h

Mémoires d'un condamné de Sylvestre Meinzer, en sa présence

Toutes nos envies de Philippe Lioret

en présence de Catherine Bonnan-Garçon, ancienne magistrate et présidente de chambre de la Cour d'appel de Versailles, spécialiste du surendettement

La Tête haute d'Emmanuelle Bercot, en présence d'Isabelle Orvain, juge des enfants et Présidente de Cour d'assises pendant 30 ans

Après l'ombre de Stéphane Mercurio, en présence de Yolande Josèphe, réalisatrice et membre d'Autour du 1er mai

L'Affaire Dominici de Claude Bernard-Aubert

L'Affaire Dreyfus de Georges Méliès

La Tragédie de Lurs ou *L'Affaire Dominici* d'Orson Welles

en présence de Béatrice de Pastre, directrice des collections du CNC

Le Pull over rouge de Michel Drach, en présence d'Isabelle Orvain

Lecture publique autour du roman *Les hommes dans la prison* de Victor Serge par Yolande Josèphe

Ni juge, ni soumise de Yves Hinant et Jean Libon

Douze hommes en colère de Sidney Lumet, en présence d'Isabelle Orvain

Bamako de Abderrahmane Sissako, en présence de Guillaume Bertrand, coordinateur de la Maison des Droits de l'Homme de Limoges

Le procès contre Mandela et les autres de Nicolas Champeaux et Gilles Porte, en présence de Françoise Dahmane, membre du groupe de soutien aux films de la Ligue des droits de l'Homme

LES RENCONTRES AU CINÉMA VÉO DE TULLE ... EN UN COUP D'OEIL



DU 9 AU 12 MAI - EN CAMPAGNE

Jeudi 9 mai, 18h30

Seilhac, salle Cerous, mairie

Avec le Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin et la médiathèque de Seilhac, séance suivie d'un moment musical et d'un casse-croûte partagé
En présence du réalisateur Mehdi Lallaoui

Jean-Jacques de Félice, la passion de la justice

Mehdi Lallaoui, documentaire

France, 2018, 52 min

Du droit des mineurs devant le tribunal pour enfants, jeunes délinquants des quartiers de l'Est parisien ou enfants d'origine algérienne des bidonvilles de Nanterre, à la défense des colonisés Kanak ou Polynésiens ; du combat pour le statut d'objecteur de conscience à la dénonciation de la torture et de la peine de mort, l'avocat Jean-Jacques de Félice a été de tous les combats.

Son pacifisme n'a pas de frontière : avec la Cimade, la LDH, le Comité Louis-Lecoin, il aide les réfractaires dans de nombreux pays. Notamment des insoumis portugais refusant les guerres d'Angola et du Mozambique, des déserteurs états-unis opposés à la guerre du Vietnam ou des objecteurs israéliens n'acceptant pas de servir dans les Territoires occupés. Il n'est pas surprenant qu'il soit, dès 1971, l'un des tous premiers avocats des paysans du Larzac.

« Le droit seul ne peut rien dans certaines situations, disait-il. Mais le combat juridique reste cependant nécessaire, il est essentiel de faire avancer le droit et de l'étendre. Ce sont les luttes collectives, la contestation de l'ordre établi et du droit donc, qui créent le droit des périodes à venir ».

Vendredi 10 mai, 18h30

Amphithéâtre du campus universitaire de Brive

Avec la Bibliothèque Universitaire de la Fac de Droit de Brive



« Il y a une durée de détention au-delà de laquelle la justice se mue en vengeance »

Jean-Jacques de Félice



L’Affaire Huriez

Michel Kaptur et Marc Bacot, documentaire
France, 1975, 30 min

Dans les années 70, tous les foyers ne possédaient pas la télévision. C’était un temps où des sociétés louaient des « télé-tirelires » à ceux qui n’avaient pas les moyens de s’acheter un poste bien à eux. Le loueur de télé passait tous les mois « relever les compteurs ». Or Yvonne Huriez a déménagé et ne peut plus s’acquitter du coût de la location. Elle est condamnée à quatre mois de prison ferme. Personne n’imaginerait aujourd’hui qu’on puisse comparaître devant une cour d’assises pour un acte si mineur!

À la suite de cette condamnation, son fils, Thierry, se suicide. Toute la France a parlé du suicide de cet enfant qui n’avait pu supporter l’incarcération de sa mère. Comme si cette affaire avait fait assez de bruit, on n’a guère parlé de l’acte désespéré de René Huriez, le mari d’Yvonne, inculpé de tentative d’homicide pour avoir tiré des coups de feu sur la gendarmerie, symbole à ses yeux de cette loi et de cet ordre qui avaient provoqué la mort de son fils.

« Qui vole un œuf va en prison, qui vole un bœuf va au Palais Bourbon », était un slogan de l’époque. La justice de classe a-t-elle cessé de frapper ?



« Qui vole un œuf va en prison, qui vole un bœuf va au palais Bourbon »

Vendredi 10 mai, 20h30

Chenailler-Mascheix, salle polyvalente

Avec l’association culturelle et sportive
En présence d’un représentant d’Amnesty International France

La Peine de mort (série Les Grandes batailles de la République)

Bernard George, documentaire
France, 1996, 50 min

« L’inviolabilité de la vie humaine est le droit des droits. Tous les principes découlent de celui-là. Il est la racine, ils sont les rameaux. L’échafaud est un crime permanent. C’est le plus insolent des outrages à la dignité humaine, à la civilisation, au progrès. Toutes les fois que l’échafaud est dressé, nous recevons un soufflet. Ce crime est commis en notre nom. » disait Victor Hugo, inlassable défenseur de l’abolition de la peine de mort.

« La vraie signification politique de la peine de mort, c’est bien qu’elle procède de l’idée que l’Etat a le droit de disposer du citoyen jusqu’à lui retirer la vie »

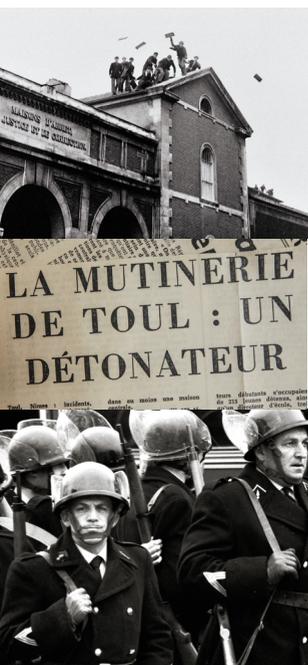
**Robert Badinter,
17 septembre 81**



Elle n'est votée en France qu'en 1981, au terme de longs affrontements entre partisans et adversaires de la peine capitale. Le film retrace les grands moments de ce combat : les arguments du juriste italien Cesare Beccaria, dès 1764, les hésitations des présidents de la République successifs, le combat de Robert Badinter dans les grands procès des années 70, l'ultime bataille parlementaire qu'il conduit en 1981.

Même si la peine de mort continue de reculer dans le monde, souligne le rapport annuel 2018 d'Amnesty international, des pays comme la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Iran continuent à y recourir massivement.

Le rétablissement de la peine de mort est un des thèmes favoris de l'extrême-droite. Même si pour la rétablir, il faudrait revenir sur le protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme, entré en vigueur le 1^{er} mars 1985 qui interdit le recours à la peine de mort en temps de paix, la vigilance à ce sujet s'impose.



Samedi 11 mai, 15h00

Naves, chez Bernard Mullet, paysan

En présence du réalisateur Nicolas Drolc

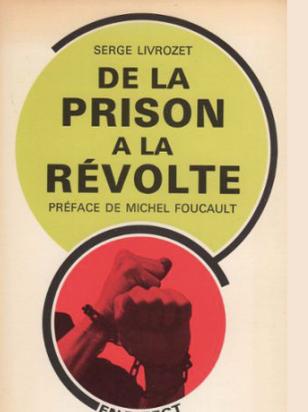
Sur les toits

Nicolas Drolc, documentaire

France, 2014, 95 min

Début des années 70 : une série d'évènements fait monter la tension dans les prisons françaises. En janvier 1972, des détenus montent sur les toits, lèvent le poing, jettent des tuiles en riant presque de leur audace. Dans le même temps, presque tous les détenus de France se mutinent. Ils protestent contre la subite suppression des colis de Noël, une punition générale infligée après la prise d'otages sanglante à la centrale de Clairvaux, au prétexte qu'ils peuvent servir à faire passer des armes aux prisonniers. C'est la goutte d'eau qui fait déborder la colère.

En réponse au traitement inhumain que leur fait subir l'administration pénitentiaire, les prisonniers de la centrale de Ney à Toul (Lorraine) se mutinent au début du mois de décembre 1971. Les détenus de la maison d'arrêt Charles III à Nancy leur emboîtent le pas le 15 janvier 1972 : « Au café », les



mutins prennent le contrôle de la prison, située en plein centre-ville, montent sur les toits, depuis lesquels ils interpellent les badauds, communiquent leurs revendications, et résistent à l'assaut des CRS. Dans les mois qui suivent, plus d'une trentaine de mutineries vont embraser les prisons françaises qui n'avaient jamais connu une telle vague de révoltes, malgré la répression musclée orchestrée par le gouvernement et le discours de la grande presse qui décrédibilise systématiquement les révoltes.

Les mutineries des années 71/72 vont poser pour la première fois les problèmes des conditions de détention, de la fonction de la prison et du système pénitentiaire français.

Ce documentaire poignant utilise de nombreuses images d'archives et laisse toute leur place aux acteurs des mutineries ou au surveillant à la retraite libéré de son devoir de réserve. Il donne aussi la parole à l'écrivain anarchiste Serge Livrozet (auteur du remarquable *De la prison à la révolte*, 1973) et à l'avocat Henri Leclerc, qui a défendu, aux côtés de l'avocat Albert Naud, les mutins de la prison de Nancy et qui fit de leur procès celui de l'administration pénitentiaire.

Samedi 11 mai, 20h30

St-Martin-la-Méanne, salle du cantou

Le Khmer rouge et le non-violent

Bernard Mangiante, documentaire

France, 2011, 90 min

Le Khmer rouge est Kaing Guek Eav, alias Douch, directeur, de 1976 à 1979, de la prison et centre de torture S21, à Phnom-Penh (Cambodge), où périrent près de 14 000 prisonniers. Le non-violent est l'avocat français de Douch, François Roux, défenseur de nombreux militants de par le monde et disciple de Gandhi. La scène se passe pendant le procès international de la dictature khmère, ouvert au Cambodge le 17 février 2009, devant lequel Douch répond de trois chefs d'accusation : tortures et meurtres avec préméditation, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

S'il se limitait à enregistrer les palinodies de Douch entre déni et repentance, le film constituerait déjà un document historique. Mais c'est un improbable croisement de portraits qui l'intéresse plutôt : qu'est-ce qui a poussé M^e Roux à accepter d'être commis d'office pour défendre Douch aux côtés d'un confrère cambodgien, Kar Savuth?

« Non ce n'est pas parce qu'il fait chaud qu'ils sont montés sur les toits. Non ce n'est pas pour le plaisir qu'ils se sont fait tabasser. Non ce n'est pas pour se distraire qu'ils ont perdu leur remise de peine ou qu'ils ont pris des jours de mitard et qu'on les a transférés dans le noir. »

Ils veulent nous tuer

Les Béruriers noirs



**« En opposant
la haine à
la haine, on
ne fait que
la répandre,
en surface
comme en
profondeur. »**

Gandhi

Le film suit au jour le jour le travail semé d'embûches de l'avocat français aux prises avec un client tantôt confiant, tantôt secret, et un confrère cambodgien peu coopérant. Que faire d'un bourreau repentí ? Du parloir à l'audience, les revirements de Douch distillent un profond malaise entretenu par la position du gouvernement cambodgien. Deux conceptions irréductibles de la responsabilité pénale, de la culpabilité et, plus largement, de la justice se confrontent en effet durant le procès.

Au-delà d'un débat sur la responsabilité des subordonnés hiérarchiques auquel Nuremberg a apporté ses réponses, le film prend alors une ampleur dramaturgique insoupçonnée.

Dimanche 12 mai, 15h00

Sérilhac, salle des fêtes

En présence d'un membre du syndicat CGT du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Corrèze (sous réserve)

À l'air libre

Nicolas Ferran, Samuel Gautier, documentaire
2016, France, 80 min

À *l'air libre* invite à découvrir une expérience d'alternative à l'enfermement. Le film est tourné à la ferme de Moyembrie (Picardie), une association qui a pour vocation l'accueil et l'accompagnement des personnes souhaitant se reconstruire et rebâtir un projet de vie après avoir vécu une cassure dans leur vie - un passage en milieu carcéral pour la plupart d'entre elles. Entourés de salariés et bénévoles, ces hommes tentent de se reconstruire et de rebâtir un véritable « projet de vie ». Les détenus en aménagement de peine sont salariés de la structure le matin, consacrant leurs après-midis à des formalités essentielles à leur future réinsertion.

Si la prison ne fait plus partie du paysage à Moyembrie, son ombre demeure. D'abord parce que les souvenirs de l'incarcération sont terriblement présents. La prison marque les corps et souvent les abîme, elle meurtrit les cœurs de celles et ceux qu'elle enferme, annihile parfois les désirs. On prend aussi progressivement conscience de ce que la prison a détruit : des liens familiaux que la libération ne renoue pas, des compétences professionnelles perdues, une estime de soi qui ne revient pas... Et la prison attend



toujours en embuscade (certains résidents peuvent y retourner en cas de révocation de l'aménagement de peine).

À *l'air libre* est un film sur la sortie de prison. Mais c'est aussi, et peut être surtout, un film sur la prison. Une prison que l'on ne voit pas mais qui est omniprésente. Une prison dont on ne cesse de mesurer les traces et dont il paraît si difficile de se libérer. Comment revient-on à la liberté après en avoir été privé et que signifie être libre ?

RENCONTRES OFF

Jeudi 2 mai, 10h-16h, cinéma Véo-Tulle

Journée professionnelle

Cette journée s'adresse à tous les programmeurs de salles, de festivals, d'événements culturels, en Nouvelle-Aquitaine et ailleurs. Elle débutera par une table ronde autour de la programmation de films de patrimoine, notamment en présence du CNC (autres intervenants en cours de confirmation). Parmi les questions abordées : comment programmer des films du répertoire, quelles sont les aides à la numérisation disponibles, quels sont les interlocuteurs des programmeurs ?

Dans un second temps, l'équipe des Rencontres cinéma et société 2019 présentera la programmation de cette année. Nous évoquerons ensemble de quelle manière tout ou partie de cette programmation peut être reprise dans d'autres établissements.



« La prison ne peut pas manquer de fabriquer des délinquants. Elle en fabrique par le type d'existence qu'elle fait mener aux détenus : qu'on les isole dans les cellules, ou qu'on leur impose un travail inutile, pour lequel ils ne trouveront pas d'emploi.

(...) La prison fabrique aussi des délinquants en imposant aux détenus des contraintes violentes ; elle est destinée à appliquer les lois, et à en enseigner le respect ; or tout son fonctionnement se déroule sur le mode de l'abus de pouvoir. Arbitraire de l'administration (...) Corruption, peur et incapacité des gardiens (...) Exploitation par un travail pénal, qui ne peut avoir dans ces conditions aucun caractère éducatif. »

Michel Foucault, *Surveiller et punir* (1975, éd. Gallimard)

JOUR	HEURE	LES FILMS	LIEU
jeudi 9 mai	18h30	<i>Jean- Jacques de Félice, la passion de la justice</i> de Medhi Lallaoui, en sa présence projection suivie d'un moment musical et d'un casse-croûte partagé	Seilhac salle Cerous, Mairie
vendredi 10 mai	18h30	<i>L'Affaire Huriez</i> de Michel Kaptur et Marc Bacot	Brive, Amphithéâtre du campus Universitaire
	20h30	<i>La Peine de mort</i> (série <i>Les grandes batailles de la République</i>) de Bernard George en présence d'un représentant d'Amnesty International France	Chenailler-Mascheix, salle polyvalente
samedi 11 mai	15h	<i>Sous les toits</i> de Nicolas Drolc, en sa présence	Naves, chez Bernard Mullet
	20h30	<i>Le Khmer rouge et le non-violent</i> de Bernard Mangiante	St-Martin-la-Méanne salle du cantou
dimanche 12 mai	15h	<i>À l'air libre</i> de Nicolas Ferran et Samuel Gautier en présence d'un membre du syndicat CGT du SPIP Corrèze (service pénitentiaire de probation et d'insertion) sous réserve	Sérilhac, salle des fêtes

LES RENCONTRES EN CAMPAGNE ... EN UN COUP D'OEIL

LES INVITÉ.E.S

Guillaume Bertrand est le coordinateur de la Maison des Droits de l'Homme à Limoges. La MDH est un lieu interassociatif pour réfléchir et construire une société solidaire, démocratique, pacifique et durable. Ces principaux axes d'activités sont l'accueil du public en demande d'accès aux droits, un centre de documentation sur les droits humains, la solidarité internationale et le développement durable. Elle est aussi un espace qui sert de point d'appui pour les associations engagées dans ces domaines (salles de réunion, boîtes aux lettres...).

Catherine Bonnan-Garçon a exercé les fonctions de magistrat pendant 40 ans et a terminé sa carrière comme présidente de chambre à la cour d'appel de Versailles. Depuis la première législation sur le surendettement en 1989, elle a travaillé sur ce sujet en traitant des dossiers, en participant à la formation du personnel de la Banque de France et en participant à la réflexion législative lors de certains remaniements. Cette législation est, selon elle, socialement utile : elle a permis de sortir beaucoup de personnes de la détresse et a contribué (un peu) à moraliser le crédit.

Françoise Dahmane a été directrice d'une salle de cinéma Art et essai. Aujourd'hui, elle est membre du groupe de soutien aux films de la Ligue des Droits de l'Homme : sur demande du distributeur, ce groupe visionne les films quelques mois avant leur sortie pour obtenir un soutien de la LDH, soutien qui incitera les sections régionales à programmer une séance autour du film en partenariat avec le cinéma local. Elle anime également les ciné-droits de l'Homme de la Fédération de Paris de la LDH, proposés en collaboration avec *Autour du 1er mai* : une projection tous les deux mois d'un film récemment sorti en salles, suivie d'une rencontre avec l'équipe du film.

Béatrice de Pastre est Directrice des collections du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Les collections du CNC constituent un observatoire privilégié des représentations cinématographiques. Collectés grâce aux dépôts volontaires et au dépôt légal du cinéma, documentaires, œuvres de fiction, films militants, institutionnels et/ou de propagande permettent d'explorer les thématiques les plus variées. Chaque année, Béatrice de Pastre nous propose de redécouvrir des films conservés dans ces précieuses collections.

Nicolas Drolc est né en 1987 à Nancy, où il vit et travaille toujours. Avec sa société de production *Les films furax*, il écrit, produit, tourne, monte réalise et distribue des documentaires pour le cinéma, en totale indépendance et loin des formatages télévisuels. À travers ses films, Nicolas Drolc s'est intéressé aux révoltes qui ont embrasé les prisons françaises au début des années 70, a réalisé le portrait d'un perceur de coffres-forts anarchiste septuagénaire, et termine cette année un film sur des musiciens américains de country et de blues, tourné dans son jardin à Nancy.

Yolande Josèphe a été professeure de Lettres Classiques. Elle bifurque ensuite vers le documentaire après une formation au Centre audiovisuel de l'ENS de Saint-Cloud. Très sensible aux réalités sociales et humaines qu'elle rencontre sur le terrain, mais aussi aux belles histoires, elle a réalisé depuis nombre de documentaires, en France, mais aussi au Maroc, au Sénégal, au Bénin. Elle a été, l'an dernier, Présidente du Jury professionnel au *Festival Pêcheurs du Monde* à Lorient. Dans le cadre de son investissement au sein de l'association *Autour du 1er mai*, et dans le groupe « Soutien aux films » de la LDH, elle a animé plusieurs présentations du film *Après l'ombre* depuis sa sortie.

Mehdi Lallaoui est réalisateur et écrivain. Il est, depuis 1990, avec Samia Messaoudi et Benjamin Stora, co-fondateur de l'association *Au Nom de la Mémoire*. Celle-ci est axée autour de trois thèmes

qui s'entrecroisent : les mémoires ouvrières liées souvent à l'immigration ; les mémoires urbaines, et en particulier la banlieue, et enfin les mémoires issues de la colonisation. Mehdi Lallaoui tient son désir de cinéma de cette implication citoyenne et associative. C'est en assistant à l'action de mobilisation du peuple Kanak luttant pour son indépendance, au début des années 1980 en Nouvelle-Calédonie, qu'il éprouve ce besoin d'images pour répondre à la nécessité qui l'anime de témoigner et d'informer. Une décennie plus tard, en 1991, Mehdi Lallaoui signe son premier film *Le silence du fleuve* qui dénonce les crimes de la police parisienne sous les ordres du préfet Papon, le 17 octobre 1961, et qui touche également à son histoire familiale. S'en suit une filmographie abondante, qui n'a pas fini d'éclairer nos lanternes en ce qui concerne la réhabilitation de ces mémoires oubliées.

Sylvestre Meinzer a appris l'ethnologie, et a collaboré à la Mission du Patrimoine Ethnologique pour observer notamment l'évolution des cirques traditionnels (*Le cirque classique, un spectacle moderne*, publié chez L'Harmattan) après avoir travaillé dans le costume et la scénographie. Depuis sa formation aux Ateliers Varan, elle pratique le cinéma documentaire. En parallèle, elle réalise des séries de photographies documentaires (*Léandre et Odette, Svensk*). Plus récemment, sa recherche porte sur les pratiques artistiques qui font référence à l'histoire de l'art. Elle mélange la photographie au sténopé, le traitement matriciel et la vidéo numérique : *Au service des nuages*, vidéo au sténopé et la série *Vues du port en bleu* sont exposés au Musée André Malraux du Havre en 2013 et 2017. *La Face cachée du paysage* est présenté à Arcueil en 2018. En parallèle, Sylvestre Meinzer a créé une association et mis en place des ateliers qui permettent d'expérimenter collectivement ces démarches artistiques : *Les Impatients*.

Isabelle Orvain a exercé des fonctions de juge des enfants pendant 30 ans, à Coutances dans la Manche, puis à Paris. Dans le même temps, elle a régulièrement siégé comme assesseur à la cour d'Assises, en Normandie, puis à Paris. Ensuite, de 2005 à 2009, elle a présidé la cour d'Assises de Guadeloupe, et la chambre spéciale des mineurs (appels des décisions des juges des enfants) à la cour d'appel de Basse-Terre. Enfin, de 2009 à 2013, elle a siégé dans une chambre de la cour d'appel de Paris spécialisée dans les affaires pénales familiales (mauvais traitements et abus sexuels sur mineurs, violences conjugales, abandon de famille, etc.).

Syndicat CGT du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Corrèze (sous réserve). Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au niveau départemental, assurent le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice, qu'elles soient en milieu ouvert ou en milieu fermé. Afin de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, ils concourent à l'individualisation des peines privatives de liberté et à la préparation des décisions de justice à caractère pénal.

La commission Peine de mort d'Amnesty International est particulièrement mobilisée au moment des temps forts que représentent les mois d'octobre et de novembre, à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort. Elle soutient les groupes militants (environ 250 en France) lors de manifestations diverses, notamment des projections de films. Les membres suivent également, avec les groupes locaux, des dossiers d'intervention, qui concernent une personne particulière avec laquelle ils entretiennent des liens réguliers et pour laquelle des interventions sont organisées auprès des autorités publiques, le tout en lien avec le secrétariat international d'Amnesty basé à Londres.

AUTOUR DU 1^{ER} MAI

Depuis les débuts du cinéma en 1895, de nombreux films, documentaires ou fictions, ont témoigné de façon très diverse, des mouvements et transformations de la société. Le cinéma est à la fois témoin et matériau d'Histoire. Il participe, comme l'écrit, à des modes de représentations du monde. Il utilise un langage, celui de l'image et du son, qui tour à tour reflète et influence ces mouvements. Comment faire connaître ce patrimoine culturel ? Comment lui permettre de nourrir nos interrogations multiples face aux difficiles changements actuels ? Comment le mettre à disposition de tous ? C'est autour de ces questionnements que s'est constituée, en 2005, l'association Autour du 1^{er} mai, pour partager le cinéma dans sa multiplicité, la diversité de ses formes, et vous aider à trouver des films, à les choisir, à bâtir une programmation, à animer un débat, dans la tradition des ciné-clubs, nés de l'éducation populaire. À l'image de ce que représente le 1er mai pour des millions de gens sur cette terre, l'association rejoint tous ceux qui désirent « changer le monde, changer la vie » comme disaient les surréalistes, ou les manifestants en mai 1968, héritage qui nous est cher. Depuis 2005, l'association développe de nombreux projets, les Rencontres et le développement de la Base « Cinéma et société », des ateliers de programmation qui s'adressent à tous...

LA BASE CINÉMA ET SOCIÉTÉ

Cette base de données est un catalogue raisonné qui propose une sélection de films identifiés et localisés qui témoignent de la société, de ses soubresauts, de ses combats, de ses utopies...

Elle s'adresse aux professionnels comme aux amateurs, aux médiathèques, aux associations, aux syndicalistes, mutualistes, membres de la société civile, aux chercheurs, bref à tous ceux qui souhaitent trouver des films, les localiser, les visionner, les programmer.

L'association ne gère pas les droits de ces films, et n'est donc pas en mesure de vous procurer des copies, néanmoins nous mettons à votre disposition toutes les informations nécessaires pour retrouver les films.

Consultable sur www.autourdu1ermai.fr

PEUPLE ET CULTURE

Une histoire au présent...

Dans le massif du Vercors, pendant l'occupation nazie, des « équipes volantes » vont de maquis en maquis pour former les jeunes résistants, la plupart ouvriers et paysans. Ces hommes et ces femmes croient au pouvoir qu'ont la pensée, la philosophie,

l'histoire, la poésie, le théâtre, le chant et les arts de nourrir la résistance à la domination. Ils rêvent de rendre « la culture au peuple et le peuple à la culture ». À la Libération, ce mouvement devient l'association Peuple et Culture.

Peuple et Culture Corrèze est créée au printemps 1951. Dans un département profondément rural dénué de structures culturelles, l'association engage un véritable travail pionnier : accueil des grandes troupes de la décentralisation théâtrale avec la constitution de réseaux de spectateurs actifs ; jalons d'une politique de lecture publique avec les veillées-lecture pour la découverte d'écrivains et de poètes ; formation intellectuelle, civique et artistique pour « ceux que l'école a quittés trop tôt » ; stages « congés-cadre jeunesse » fréquentés par des jeunes ouvriers et paysans qui quittent l'usine ou la terre pour une semaine et expérimentent ensemble tout à la fois réflexion sur des questions économiques, sociales, civiques, la photographie, la lecture, le cinéma et selon les saisons le ski ou la voile ; voyages d'études (qui mêlaient contacts directs avec des formes de vie ou d'organisation sociale et politique différentes et découverte des œuvres d'art dans les grands musées européens), séjour au Festival d'Avignon dès 1955 ; ciné-clubs dans les villages et les usines où sont projetés les films de Chris Marker, Alain Resnais, Joris Ivens, Roberto Rossellini, Georges Rouquier, Jacques Tati, Agnès Varda...

C'est sur cet humus là que Peuple et Culture développe aujourd'hui l'ensemble de ses actions : résidences d'artistes, relais artothèque du Limousin, réseau de diffusion du cinéma documentaire en territoire rural, ateliers de pratiques artistiques, droit de questions...»



Crédits photos :

Ni juge ni soumise : Le Bureau, Artémis productions, France 3 cinéma, RTBF / *Le Procès contre Mandela et les autres* : Ufo Productions, Jurgen Schadeberg / *Bamako* : Films du losange / *Mémoires d'un condamné* : Lardux films / *Toutes nos envies* : Mars films / *Après l'ombre* : Emilia Stefufani-Law / *Jean-Jacques de Féllice, la passion de la justice* : Mehdi Lallaoui / *La Peine de mort* : Cinétévé / *L'Affaire Huriez* : Iskra / *Sur les toits* : Les films furax / *Le Khmer rouge et le non violent* : Les films d'ici / *À l'air libre* : Samuel Gautier / Autres : droits réservés.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Peuple et Culture

36 av. Alsace Lorraine
19000 Tulle
05.55.26.32.25
david.chadelaud@gmail.com
peupleetculture.fr

Autour du 1^{er} Mai

36 av. Alsace Lorraine
19000 Tulle
06.40.28.66.18
stephanie.legrand@autourdu1ermai.fr
autourdu1ermai.fr

Tarifs

Cinéma Véo Tulle

6 € la place (carte Véo acceptée).

Pass en vente au cinéma : 44 € pour toutes les séances, 24€ pour 6 séances.

2 € pour les chômeurs et minima sociaux.

Séances en campagne : entrée libre

Nous remercions le cinéma Véo-Tulle, le Campus universitaire de Brive, le CRMTL et la médiathèque de Seilhac, l'Association culturelle et sportive de Chenailler-Mascheix, Bernard Mullet et les « groupes en campagne » de Sérilhac et de St-Martin-la-Méanne de nous accueillir lors de ces Rencontres cinéma et société, ainsi que la section Brive-Corrèze de la Ligue des Droits de l'Homme pour son aide.

Coordination des Rencontres :

Stéphanie Legrand et David Chadelaud

Programmatrices :

Michelle Cotinaud, Françoise Dahmane
et Sylvie Dreyfus-Alphandéry

Page de couverture : Calkstudio.com

Maquette programme : Gaëlle Rhodes

Impression : Maugein Imprimeurs, Tulle

Avec le soutien de :



PRÉFET DE LA CORRÈZE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA CORRÈZE



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



www.autourdu1ermai.fr
www.peupleetculture.fr
www.veocinemas.fr/veo-tulle